

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2024**

### **QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 29 octobre 2024, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 18:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault  
Siège #2 - Marc-Olivier Habel  
Siège #3 - Mélanie Picard  
Siège #4 - Alex Papineau  
Siège #5 - Sophie Côté  
Siège #6 - Carmen Demers

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

**341-2024**

#### **2 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement que :

- **L'AVIS** de convocation été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q.c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres ;
- **LES MEMBRES** considèrent l'avis de convocation bon et valable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**342-2024**

#### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

##### **1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

##### **2 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

##### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **4 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**4.1 - Octroi de contrat / Appel d'offres public (SÉAO) / Lévis Construction inc. / Réaménagement de l'hôtel de ville**

##### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **6 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **4 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**343-2024**

#### **4.1 - OCTROI DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES PUBLIC (SÉAO) / LÉVIS CONSTRUCTION INC. / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « L&M Design commercial. » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2024

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Fusion expert conseil inc.* » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

**ATTENDU** la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a lancé un appel d'offres publics le 12 juin 2024 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement de Québec (SEAO) concernant le projet de réaménagement de l'hôtel de ville ;

**ATTENDU** la réception des 5 soumissions suivantes et à la suite de l'ouverture de celles-ci, effectuée le 16 juillet 2024 à 11h00, date de la clôture de l'appel d'offres ;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix au bordereau (excluant les taxes)</b>
Lévis construction inc.	1 429 160,00 \$
Groupe Symaco inc.	1 674 090,00 \$
Construction JC-7	1 435 777,00 \$
Jim Construction inc.	1 645 289,00 \$
Lévesque & Associés Construction inc.	1 497 350,00 \$

**ATTENDU** la recommandation datée du 19 juillet 2024 de madame Manon Marcoux, architecte, de la firme « *Architecte MMB inc.* », après l'analyse des soumissions des cinq (5) soumissionnaires, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit, à l'entreprise « *Lévis construction inc.* », selon les prix unitaires et forfaitaires soumis au montant de 1 429 160,00 \$ taxes en sus pour les travaux du réaménagement de l'hôtel de ville ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un contrat via appel d'offres public (SÉAO) pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les prix unitaires et forfaitaires qu'elle a soumis, soit : au montant 1 429 160,00 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**344-2024**

### **6 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement de lever la présente séance à 18:05 heures.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion  
Maire